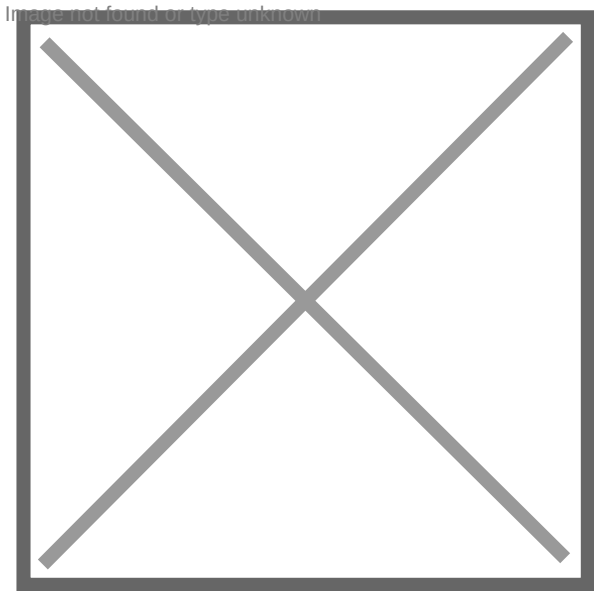




Liquidation judiciaire d'une agence immobilière

Par **CARMEN**, le **07/01/2010** à **16:53**

Bonjour,

Nous avons une agence immobilière qui gérait pour nous la location d'un appartement, celle ci a fait faillite et est en liquidation judiciaire.

Le mandataire qui s'occupe de la liquidation nous a fait part d'un passif qui serait à notre charge.

Nous souhaitons savoir si il y a un délai pour réclamé ce passif qui remonte sur plusieurs années de mauvaise gestion. la loi prévoit elle une date dans le temps pour réclamer ces sommes ?

Merci de bien vouloir me répondre.